



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil Communautaire du 15 mars 2021

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice démocratique d'information et de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi Notre).
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur (ajouté par la LPFP 2018-2022)
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ajouté par la LPFP 2018-2022)

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. Contexte
2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2021
 - 2.1. Recettes
 - 2.2. Dépenses de fonctionnement
 - 2.3. Effectifs
 - 2.4. Investissements
 - 2.5. Endettement
 - 2.6. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes
3. Les perspectives et orientations
 - 3.1. Perspectives 2021
 - 3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2021
 - 3.3. Investissements projetés en 2021

1. Contexte

La Communauté de Communes du Perche s'est vue confier en janvier 2017 un nombre important de nouvelles compétences (zones d'activité, immobilier économique, promotion du tourisme, documents d'urbanisme, aire d'accueil des gens du voyage, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations...). Cela a eu des répercussions sur le plan organisationnel et financier. A cette date 2 syndicats ont été dissous (SYVAL et SYNDIVAL, gérant respectivement les zones d'activité et l'immobilier économique sur Nogent le Rotrou) et 3 nouvelles communes ont intégré l'intercommunalité (Chapelle Royale, Les Autels Villevillon et Luigny).

Depuis 2017, les finances de la Communauté de communes du Perche sont organisées en un budget principal et quatre budgets annexes :

- Régie de transport scolaire, qui comprend les budgets du syndicat SICA dissous en 2016 (transport vers le collège d'Authon du Perche), de la régie de transport de Luigny depuis 2017 et de Coudreceau depuis 2019,
- SPANC (assainissement non collectif). Ce budget est assujéti à la TVA.
- Zones d'activités (ZA), qui a intégré le budget du SYNDIVAL en 2017 et auquel s'ajoute le budget du syndicat du Parc d'Activité du Perche Eurélien en 2020. Ce budget est assujéti à la TVA.
- Immobilier économique, qui regroupe le budget du SYVAL depuis 2017. Ce budget est assujéti à la TVA.

En 2018, deux nouveaux transferts de compétences ont été opérés (Programme local de l'habitat et Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), n'ayant pas engendré de transfert de charge financière des communes. La compétence « Lieu d'accueil Enfants Parents » a également été transférée en octobre 2018 à l'intercommunalité.

En 2019, le périmètre de la Communauté de Communes a de nouveau évolué avec la création de deux communes nouvelles :

- Commune nouvelle d'Arcisses regroupant Margon, Brunelles et Coudreceau (cette dernière étant jusqu'alors rattachée à la Communauté de Communes Terres de Perche),
- Commune nouvelle d'Authon du Perche, regroupant les communes d'Authon du Perche et de Soizé.

Cette évolution a entraîné la dissolution de la régie de transport de Coudreceau au profit de la Communauté de Communes. En outre, le syndicat mixte intercommunal du bassin de rétention de la Flônerie à Margon a été dissous, suite au retrait du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir de ce syndicat. La Communauté de Communes du Perche a repris la gestion de cet ouvrage le 01/01/2019.

En 2020, un nouveau syndicat a été dissous, le Parc d'Activité du Perche Eurélien, qui gérait la zone d'activité de Luigny. Il ne regroupait plus que les Communautés de Communes du Perche et Terres de Perche depuis 2017. La Communauté de Communes du Perche en a repris la gestion le 01/01/2020. Deux agents employés du syndicat ont été transférés à cette date. Au total, 5 syndicats ont été dissous entre 2016 et 2020, et leur gestion transférée à la Communauté de Communes du Perche.

En 2021, la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de covid-19, et les répercussions économiques qui en découlent, auront un impact sur les recettes fiscales de la Communauté de Communes, et en particulier la fiscalité économique (CVAE...). Les marges de manœuvre en matière d'investissements seront plus étroites pour l'intercommunalité et les investissements, bien que maintenus, vont devoir être réduits. Néanmoins, cela n'empêchera pas la Communauté de Communes de lancer une opération de réhabilitation des logements et des façades, de soutenir l'activité commerciale avec l'appui de l'office du tourisme et du commerce, et développer des activités en direction des adolescents du territoire.

2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2021

2.1. Recettes de fonctionnement

• Une augmentation des recettes fiscales en 2020, à taux constants

Les recettes nettes générées par la fiscalité intercommunale ont progressé en 2020 par rapport à 2019, sans que les taux aient été réévalués.

La fiscalité 'ménage' progresse légèrement. Le produit de la fiscalité ménage s'élève à 1 158 991 € en 2019 (+19 726€ par rapport à 2018).

FISCALITE MENAGE : Taux d'imposition	2017	2018	2019	2020
Taxe Habitation	2.51%	2.51%	2.51%	2.51%
Foncier Bâti	2.37%	2.37%	2.37%	2.37%
Foncier Non Bâti	2.75%	2.75%	2.75%	2.75%

FISCALITE MENAGE : Evolution des produits fiscaux	2017	2018	2019	2020	Evolution 2018-2019
Taxe Habitation	560 178 €	560 994 €	581 390 €	591 323	+9 940 €
Foncier Bâti	504 230 €	511 257 €	530 390 €	536 530	+9 234 €
Foncier Non Bâti	44 156 €	44 634 €	47 211 €	47 763	+532 €
TOTAL	1 108 564 €	1 116 885 €	1 158 991 €	1 175 616	+19 726 €

Après une baisse importante en 2018 (-391 540€), la fiscalité 'entreprise' a été de nouveau dynamique en 2019 et 2020, sans retrouver néanmoins le niveau de 2017.

Les recettes ont progressé en 2019 pour l'ensemble des taxes, et en particulier la CFE (Cotisation foncière des entreprises) de +56 209 € et la CVAE (taxe sur la valeur ajoutée des entreprises) de +51 870€.

Néanmoins, du fait du revirement de conjoncture économique en 2020 avec la crise sanitaire et de l'effet décalé dans le temps qu'elle induit sur les perceptions de fiscalité, ces recettes devraient baisser en 2021 et 2022.

FISCALITE ENTREPRISES	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
CFE (*)	2 290 490 €	2 185 852 €	2 257 427 €	2 313 636 €	+56 209 €
CVAE (*)	1 430 197 €	1 321 324 €	1 346 378 €	1 398 248 €	+51 870 €
TASCOM (*)	529 782 €	362 020 €	404 904 €	413 658 €	+8 754 €
IFER (*)	93 389 €	83 037 €	85 027 €	90 766 €	+5 739 €
Autres impôts (TAFNB) (*)	46 960 €	47 045 €	48 208 €	48 451 €	+243 €
TOTAL	4 390 818 €	3 999 278 €	4 141 944 €	4 264 759 €	+ 122 815 €

(*) CFE = Cotisation Foncière des Entreprises ; CVAE = Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, TASCOM = Taxe sur les Surfaces Commerciales ; IFER = Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux ; TAFNB = Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'a pas évolué depuis 2017 : 23.98%.

Suite au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1^{er} janvier 2016, un taux de fiscalité unique s'applique en matière de CFE sur l'ensemble du territoire intercommunal. Une harmonisation progressive du taux sera réalisée jusqu'en 2023 sur les différentes communes membres pour tenir compte des écarts qui existaient lors de la mise en place.

Ainsi, les taux appliqués sur les Communes en 2020 dans le cadre du lissage progressif ont été les suivants :

Commune	Taux	Commune	Taux
Arcisses (Brunelles)	22.77%	Les Autels Villevillon	22.27%

Arcisses (Coudreceau)	21.99%	Les Etilleux	21.77%
Arcisses (Margon)	21.95%	La Gaudaine	22.51%
Argenvilliers	22.87%	Luigny	22.27%
Authon du Perche (Authon)	22.69%	Miermaigne	24.00%
Authon du Perche (Soizé)	21.73%	Nogent le Rotrou	24.57%
Beaumont les Autels	23.11%	St Bomer	24.52%
Béthonvilliers	21.03%	St Jean Pierre Fixte	22.27%
Champrond en Perchet	23.97%	Souancé au Perche	23.28%
Chapelle Royale	22.27%	Trizay Coutretot St Serge	22.27%
Charbonnières	22.42%	Vichères	21.54%
Coudray au Perche	21.05%		

• **La baisse des dotations s'est poursuivi en 2020**

Dotation d'intercommunalité :

Après une augmentation en 2016 suite au passage en FPU¹, la dotation d'intercommunalité a depuis diminué chaque année pour atteindre 368 535 € en 2020, soit une baisse de 98 323 € en 4 ans.

Le montant 2021 est également en baisse, évalué à 368 500 € (-25 332€).

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CC Perche était de 0.24 en 2020 (CIF moyen de la catégorie : 0.37). Ce coefficient mesure les produits fiscaux transférés par les communes. Plus il est élevé, plus les communes ont transféré de compétences à la Communauté de Communes.

Dotation de compensation :

Cette dotation correspond à la compensation « part salaire » que percevaient les communes avant le passage en FPU. Elle est en baisse depuis 2016, atteignant 1 605 691 € en 2020 (-127 309 € en 4 ans).

Une nouvelle baisse est prévue en 2021 (-30 100€ environ).

FPIC :

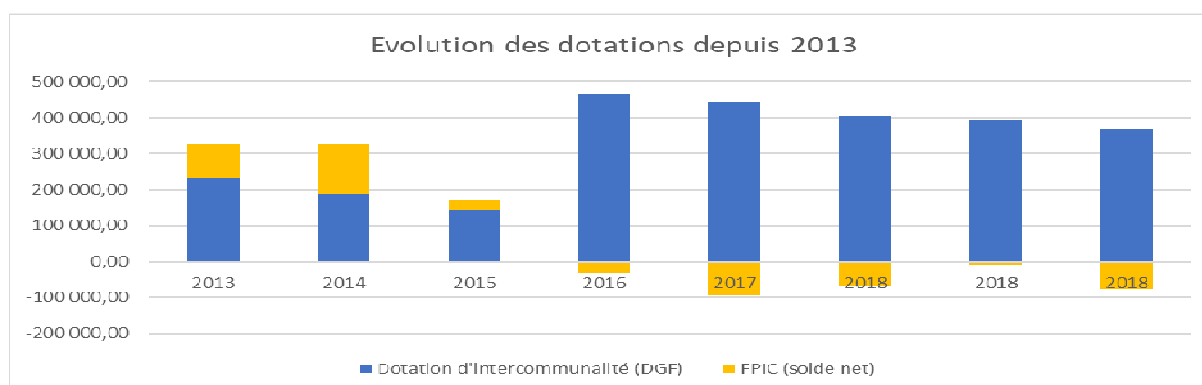
Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est constitué d'une dépense et d'une recette pour la CC Perche. Le solde net de cette dotation est négatif depuis 2016.

Evolution du FPIC :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant prélevé	-45 097	-169 627	-199 020	-125 679	-133 095	-136 397 €
Montant reversé	70 865	136 814	106 946	57 604	123 963	60 724 €
Solde net	25 768	-32 813	-92 074	-68 075	-9 132	-75 673 €

Son montant net fluctue de manière importante d'une année sur l'autre, sans qu'il soit possible de l'estimer au moment du vote du budget. En effet, il est habituellement transmis en juin, engendrant des difficultés de prévision budgétaire du fait de sa volatilité.

Il n'est pas encore connu à la date d'envoi du présent rapport.



¹ FPU = Fiscalité Professionnelle Unique

2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes ont globalement augmenté en 2020 par rapport à 2019 tous budgets confondus. Néanmoins, cette progression est pour partie due à des dépenses exceptionnelles :

- Fonds d'aide économique (dispositif local d'aide dans le cadre du covid-19 pour 70 195 € et abondement du fonds régional Renaissance à hauteur de 30 000€) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- Régularisation de TVA sur le budget immobilier économique (121 425 €), au chapitre 67.

Les autres dépenses en progression portent principalement sur la dotation aux amortissements (+189 894 €) et les charges de personnel (+84 561 €). Cette dernière augmentation s'explique par la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, depuis le 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des agents, y compris les contractuels. En outre, 2 agents ont été transférés à la CdC le 1^{er} janvier 2020, suite à la dissolution du syndicat du Parc d'activité du Perche Eurélien (10H hebdomadaires) et un emploi d'agent technique à été créé, à mi-temps.

Enfin, des charges de mise à disposition de personnels communaux n'avaient pas été rattachées en 2019.

Parallèlement, plusieurs postes de dépenses ont été réduits :

- Baisse globale des intérêts d'emprunt (-41 354€),
- Baisse du montant des attributions de compensations versées aux communes (-51 530 €). Un rattrapage sur plusieurs années a été réalisé en 2019 pour les communes de Chapelle Royale et Les Autels Villevillon.
- Baisse des charges à caractère général (-58 397 €) liée au contexte sanitaire et à l'annulation de certaines ou la baisse des activités : diminution des effectifs dans les accueils de loisirs (frais de repas, d'activité...), annulation de sorties et camps (entrées, carburant...), etc.

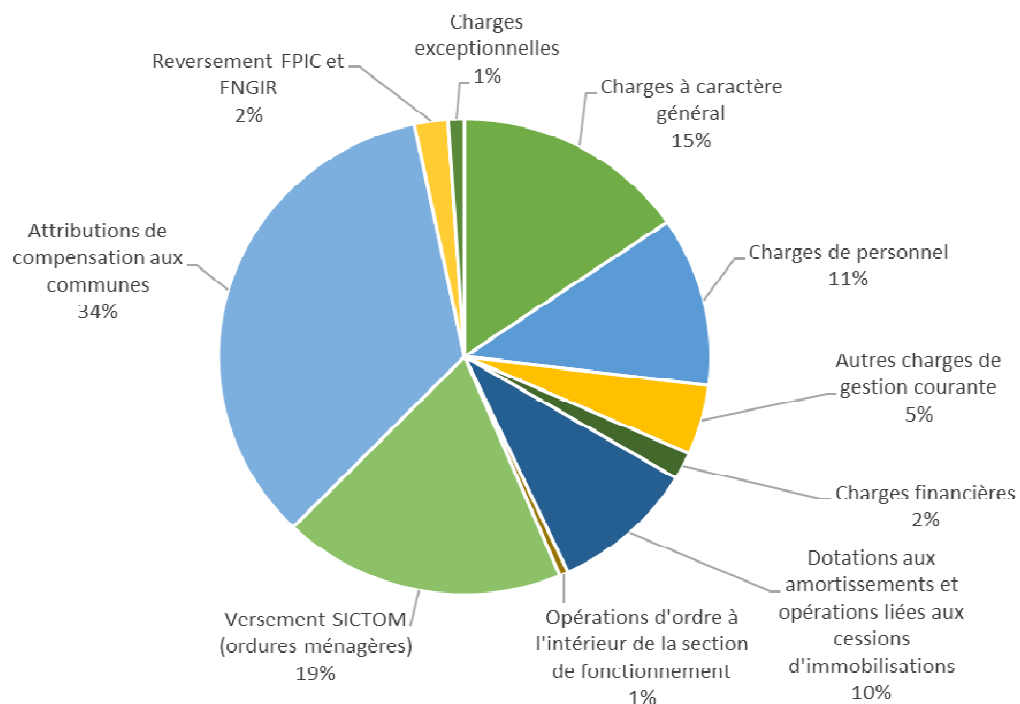
Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (= budget principal + budgets annexes) :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Prévisionnel	Ecart CA 2019- CA2020
002 Déficit de fonctionnement reporté	30 626	18 096	0	0	0
011 Charges à caractère général	1 922 700	1 826 263	1 818 680	1 760 289	-58 397
012 Charges de personnel	1 000 233	1 096 620	1 229 860	1 314 420	84 561
014 Versement SICTOM (déchets ménagers)	2 038 107	2 061 847	2 094 035	2 122 970	28 935
014 Attributions de compensation	3 840 970	3 992 832	3 984 108	3 932 578	-51 530
014 Reversement FPIC et FNGIR	298 205	224 864	239 560	251 735	12 175
65 Autres charges de gestion courante	387 505	456 169	448 466	542 368	92 823
66 Charges financières	253 835	272 067	252 146	210 793	-41 354
67 Charges exceptionnelles	2 178	46	38	122 065	122 027
042 Dotations aux amortissements	478 707	864 334	900 569	1 090 463	189 894
042 Valeur comptable des immobilisations cédées	0	276 727	0	0	0
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	115 580	108 072	85 795	65 698	-20 096
TOTAL	10 368 646	11 197 937	11 053 257	11 413 379	359 037

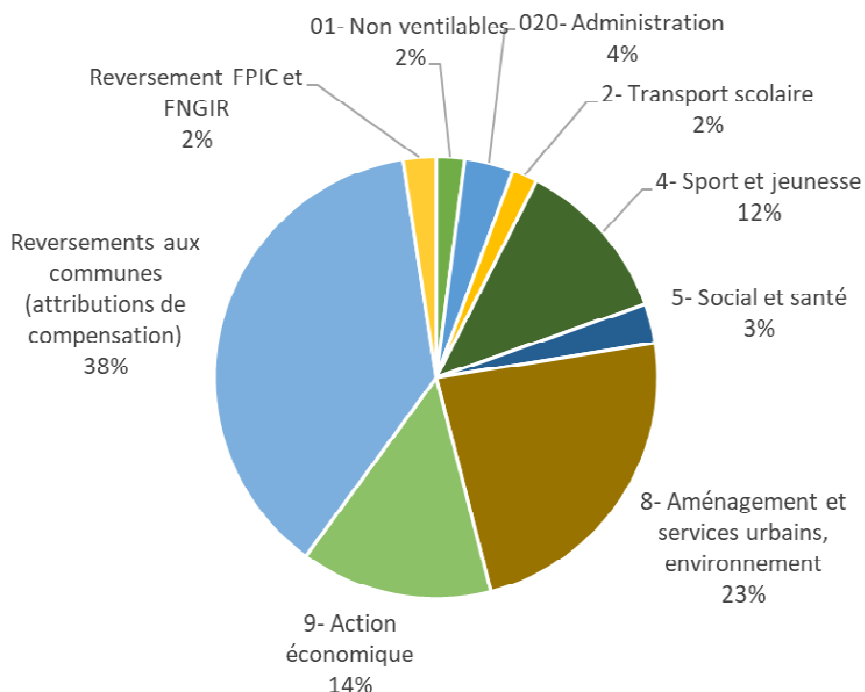
La structure des charges de fonctionnement reste similaire à celle de 2019. Les reversements de fiscalité aux communes sous forme d'attributions de compensation constituent 34% des charges de fonctionnement de la Communauté de Communes, les versements au SICTOM 19%, les charges à caractère général 15%, les charges de personnel 11%, les dotations aux amortissements 10% et les charges d'intérêts d'emprunt 2%.

Structure des charges de fonctionnement en 2020

Budget consolidé (= budgets principal et annexes)



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction en 2020 (compte administratif prévisionnel du budget principal)



La fonction 8 « Aménagement et services urbains, environnement » regroupe les déchets ménagers, les interconnexions d'eau potable, le haut débit, la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations. Les charges non ventilables comprennent la cotisation au PETR, les indemnités des élus et diverses autres charges.

2.3. Effectifs

Au 31 décembre 2020, la Communauté de Communes comptait 42 agents permanents, parmi lesquels 25 titulaires et 17 contractuels, ainsi qu'un apprenti, le tout représentant 29,5 équivalents temps plein. 3 agents relèvent de la catégorie A, 6 de catégorie B et 33 de la catégorie C. L'âge moyen des agents était de 44 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure de 6 ans.

26 agents étaient par ailleurs mis à disposition par les Communes membres.

La Communauté de Communes mettait quant à elle 6 agents à disposition des communes à cette date.

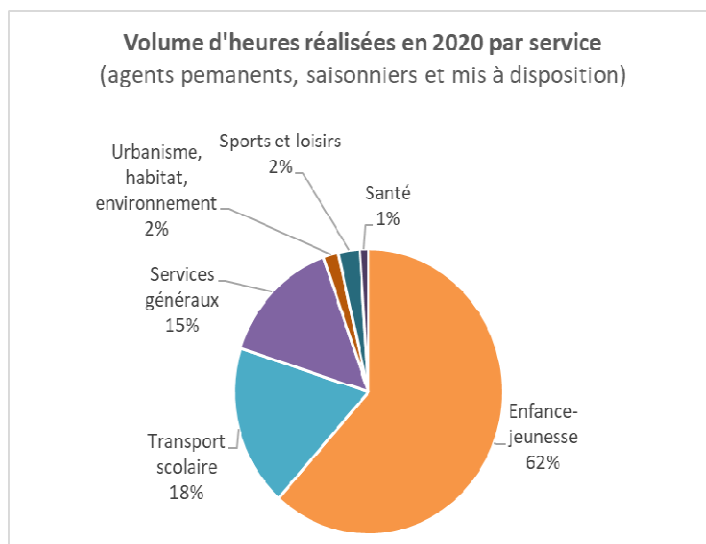
Enfin, la CC Perche recrute une quarantaine de saisonniers pour animer les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1607 heures.

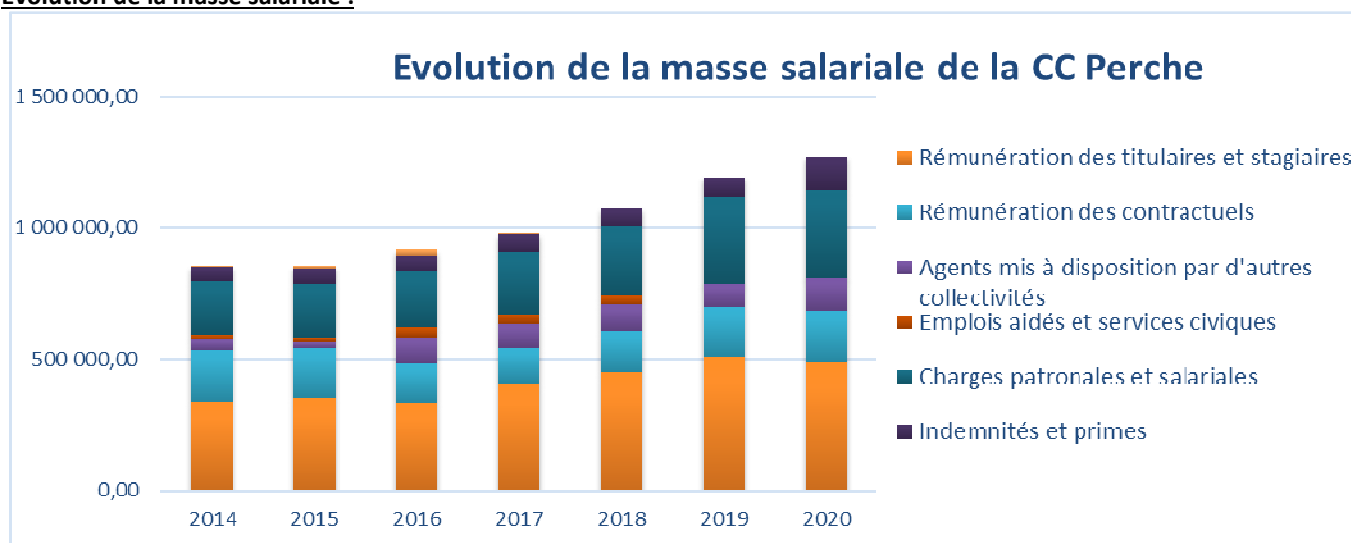
59 830 heures ont été effectuées au total en 2020 par les services de la Communauté de Communes, tous agents confondus (agents permanents, saisonniers et mis à disposition par les communes), un chiffre stable par rapport à 2019. Cela représente 37 équivalents temps plein (ou ETP) au total.

Répartition des effectifs par service :

Le service enfance-jeunesse représente 62% des heures effectuées en 2019 (22.4 ETP), le transport scolaire 18% (6.6 ETP), le service administratif et technique 15% (5.3 ETP), le service sports et loisirs 2% (0.9 ETP), l'urbanisme, habitat et l'environnement 2% (0.7 ETP) et la santé 1% (0.4 ETP).



Evolution de la masse salariale :



RECETTES (budget consolidé)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursements pour emplois aidés	12 680	35 309	27 195	24 862	1 443	0
Remboursements maladie/maternité	11 308	1 485	16 905	14 338	7 110	11 396
Agents mis à disposition par la CdC	9 623	7 312	13 105	14 457	32 198	26 251
TOTAL	33 611	44 106	57 205	53 657	40 751	37 648
CHARGES NETTES (dépenses-recettes)	824 796	873 719	923 029	1 021 763	1 154 109	1 234 023

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux se poursuit en 2020. Les conventions ont été renouvelées en 2019 pour 3 ans avec les communes de Nogent le Rotrou, Authon du Perche, Souancé au Perche, Argenvilliers et Luigny.

Mises à disposition des communes vers la CC Perche :

Nogent le Rotrou	- Mise à disposition d'un chargé de mission d'urbanisme (1/2 temps), - Mise à disposition de 3 animateurs et de 2 agents de restauration pour les accueils de loisirs et le Lieu d'accueil Enfants-Parents, - Mise à disposition des services techniques pour des petits travaux et la gestion des ouvrages de prévention des inondations sur Nogent le Rotrou et à La Flônerie.
Authon du Perche	- Mise à disposition de service (3 agents) : ménage pour l'accueil de loisirs et le Relais Assistants Maternels, interventions techniques diverses sur les différents sites
Souancé au Perche	- Mise à disposition d'un agent pour le ménage des accueils de loisirs.
Argenvilliers	- Mise à disposition d'un agent pour le relais assistantes maternels (ménage)

Mises à disposition de la CC Perche vers les communes :

Authon du Perche	- Mise à disposition de 3 animateurs pour les temps d'accueil périscolaires et la surveillance de cantine
Luigny	- Mise à disposition d'un agent technique
Souancé au Perche	- Mise à disposition de services (3 au maximum) pour les temps d'accueil périscolaires

2.4. Investissements

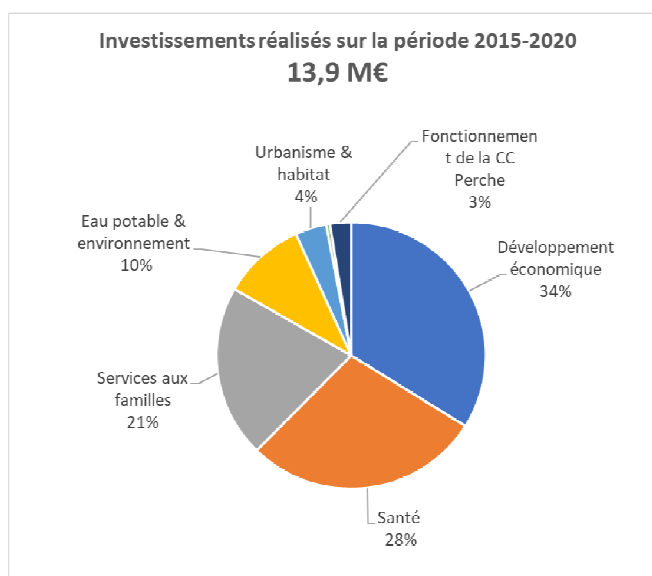
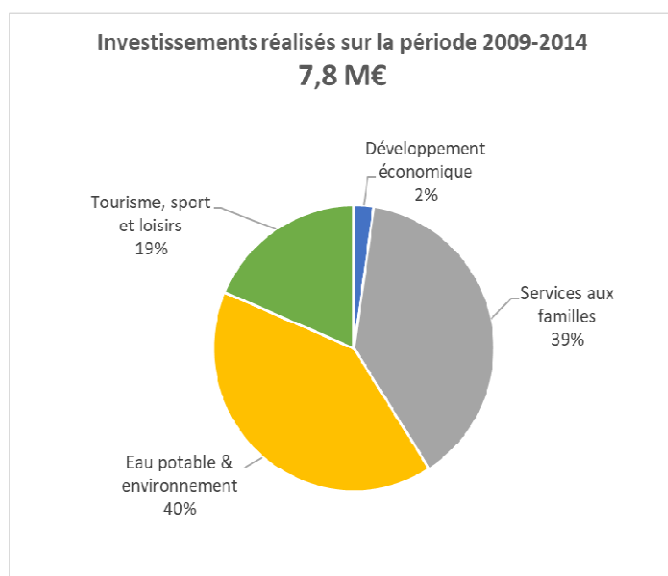
Dépenses d'investissement réalisées par la CC Perche entre 2015 et 2020 (en €/TTC) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2015-2020
Développement économique	68 656	66 313	31 453	4 035 985	182 114	323 960	4 708 481
Réhabilitation des anciens abattoirs de Nogent le Rotrou pour une activité agroalimentaire				3 977 391	100 394		4 077 785
Très haut débit	55 000	55 000	22 673	39 340	67 333	56 107	295 453
Subventions aux entreprises (Perche Ambition...)	13 656	11 313	8 780	19 254	14 387	36 669	104 059
Fonds de concours pour l'aménagement du giratoire sur la rocade de Nogent le R.						80 000	80 000
ZA d'Argenvilliers : Aménagement de la raquette						85 203	85 203
ZA de l'Aunay : Aménagement d'un parking						65 981	65 981
Santé	48 714	1 862 173	645 373	111 543	346 922	944 269	3 618 810
Maison de santé de Nogent le Rotrou	48 714	1 862 173	636 183	97 984	48 766	23 028	2 716 848
Maison de santé d'Authon-du-Perche			9 190	13 559	298 156	581 057	901 962
Centre ophtalmologique						340 184	340 184
Services aux familles	2 513 329	292 113	27 413	19 364	48 731	7 061	2 908 012
Pôle Enfance-Jeunesse	2 333 449	292 113	27 413		45 004		2 697 979
Achat de cars scolaires	179 880						179 880
Enfance-jeunesse : locaux/ équipements				19 364	3 727	7 061	30 152
Eau potable & environnement	13 925	832 210	9 897	0	78 420	450 675	1 385 127
Interconnexions d'eau potable	13 925	832 210	9 897		18 572	446 907	1 321 511
Etude de transfert de la compétence eau potable					37 560		37 560
Protection contre les inondations : ouvrages							
Fîlonerie et ville de Nogent le R, étude de dangers					22 288	3 768	26 056
Urbanisme & habitat	0	0	0	14 881	340 201	167 886	522 968
Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI					51 261	86 087	137 348
Aire d'accueil des gens du voyage				14 881	288 940	16 066	319 887
Opération de réhabilitation de l'habitat						65 734	65 734
Tourisme, sport et loisirs	16 858	39 602	0	0	0	4 465	60 925
Gymnase d'Authon du Perche						4 465	4 465
Boucles à vélo	16 858	39 602					56 460
Fonctionnement des services de la Communauté de Communes	0	0	0	267 513	54 411	29 010	350 934
Achat et équipement du siège de la CdC				240 325	1 411		241 736
Mobiliers, véhicules et équipements				17 288	7 495	12 281	37 064
Serveur informatique et téléphonie				9 900	45 505	5 774	61 179
Entretien des locaux et équipements divers						10 955	10 955
TOTAL DEPENSES	2 661 482	3 092 411	714 136	4 449 286	1 050 799	1 927 326	13 895 440
Subventions	1 703 474	909 174	916 758	327 450	230 092	403 406	4 490 354
FCTVA	557 067	422 262	221 411	19 300	50 678	234 494	1 505 212
TOTAL NET	400 941	1 760 975	-424 033	4 102 536	770 029	1 289 426	7 899 874

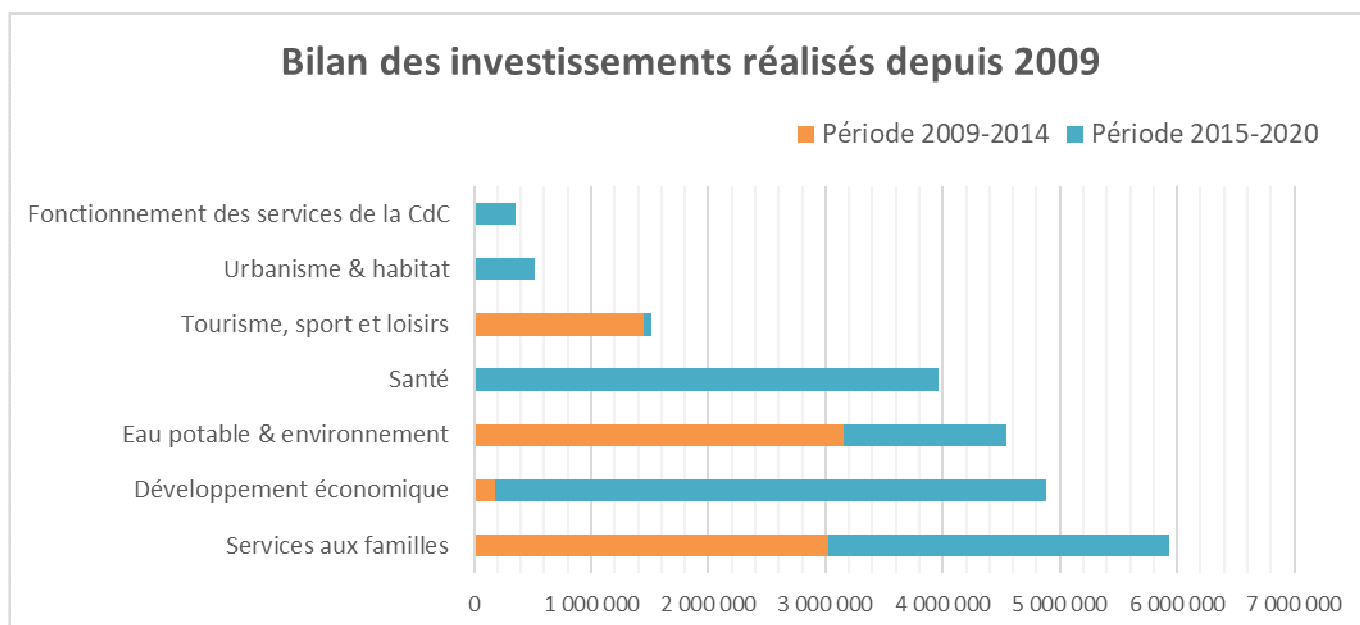
La Communauté de Communes a réalisé 13,9 M €/TTC d'investissements entre 2015 et 2020. Elle a obtenu 4,5 M€ de subventions et 1,5 M€ de FCTVA pour ceux-ci, soit un taux de subventionnement moyen d'environ 43%. Le reste à charge pour la Communauté de Communes s'est élevé à 7,9 M€ (57% des projets).

Le volume global des investissements a augmenté en 2020 par rapport à 2019, du fait de l'aboutissement de projets d'envergure engagés en 2019 (Maison de santé d'Authon du Perche, interconnexion en eau potable St Bomer-Soizé) et de la réalisation de nouveaux investissements (centre ophtalmologique, aménagement de la raquette de la zone d'activité d'Argenvilliers...).

Enfin, plusieurs opérations pluriannuelles se poursuivent telle l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, engagée en 2019, ou débutent comme le programme de rénovation de l'habitat.



Au total, la Communauté de Communes a investi plus de 21.7 millions d'euros depuis sa création, répartis sur l'ensemble des communes.



2.5. Endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de 12,60 M€ (13,08 M€ en janvier 2020, 14,95 M€ en 2017). Il se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal : 3,418 M€
- Budget annexe des transports scolaires : 0,031 M€
- Budget annexe des zones d'activité (ex-SYNDIVAL) : 2,674 M€
- Budget annexe de l'immobilier économique (ex-SYVAL) : 6,474 M€

En 2020, le capital remboursé s'est élevé à 997 678 €. Deux nouveaux emprunts ont été contractés :

- Emprunt pour l'interconnexion en eau potable entre St Bomer et la commune déléguée de Soizé : 110 000€
- Emprunt pour l'aménagement du centre ophtalmologique : 400 000€.

Le désendettement s'est donc poursuivi, à hauteur de 487 678 €.

Un 3^{ème} emprunt figure dans les restes à réaliser 2020 pour l'acquisition du bâtiment industriel sur la zone d'activité de la Messesselle (150 000€). Il a été obtenu en 2020 mais signé courant janvier 2021.

L'annuité totale à payer en 2021 s'élèvera à 1,276 M€ (dont 192 108€ d'intérêts). Elle est augmentation par rapport à l'année passée. Elle évolue également dans sa structure : +86 483 € d'amortissement du capital, -30 502 € en intérêts.

Au 1^{er} janvier 2021, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 648 €/habitant.

L'état récapitulatif des emprunts est joint en annexe du présent document.

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2023 est le suivant pour chacun des budgets :

	2021		2022		2023	
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts
Budget principal	309 992	49 181	303 142	41 841	274 597	35 212
Budget annexe Transport	17 978	938	6 366	313	6 544	136
Budget annexe ZA	178 713	61 215	185 737	56 715	193 098	52 036
Budget annexe Immobilier économique	557 479	80774	588 191	85 882	604196	75 726
TOTAL	1 084 161	192 108	1 089 614	170 291	1 083 807	149 454
Différence N-1	86 483	-30 502	5 453	-21 817	-5 807	-20 837

2.6. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

L'augmentation de la fiscalité en 2016 et 2017, ajouté au passage en fiscalité professionnelle unique en 2016 (bonification de DGF), ont permis de rétablir l'épargne nette de la Communauté de Communes à un niveau correct depuis 2016.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression en 2020 grâce notamment à une évolution favorable de la fiscalité entreprise (CFE, CVAE), à la perception de rôles supplémentaires (58 059 €), à la vente de 2 terrains sur la zone d'activité d'Argenvilliers (35 320 €).

Les loyers des différents bâtiments gérés par la CdC ont quant-à-elles baissées en 2020 du fait des annulations ou reports de loyers décidés par le Conseil Communautaire (chapitre 75 – autres produits de gestion courante).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont continué leur progression en 2020 : mise en place du fonds exceptionnel covid d'aide aux entreprises (100 195€), augmentation des charges de personnel (transfert des 2 agents du syndicat du Parc d'activité du Perche Eurélien, mise en œuvre du RIFSEEP, protocoles sanitaires), ...

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (*):

BUDGET CONSOLIDE		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-2020
70	Produits des services et ventes	292 6	314 434	313 818	322 498	+8 680
73	Impôts et taxes	+ 7 797 454	7 429 768	7 625 254	7 895 256	+270 002
74	Dotations et subventions	+ 2 551 034	2 666 131	2 567 773	2 696 920	+129 148
75	Autres produits de gestion courante	+ 514 326	585 543	816 211	748 492	-67 719
014	Versement SICTOM	- 2 038 107	2 061 847	2 094 035	2 122 970	+28 935
014	Attributions de compensation	- 3 840 970	3 992 832	3 984 108	3 932 578	-51 530
014	Reversement FPIC et FNGIR	- 298 205	224 864	239 560	251 735	+12 175
TOTAL		= 4 978 138	4 718 435	5 005 352	5 355 884	+350 531

(*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (*):

BUDGET CONSOLIDE		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-2020
011	Charges à caractère général	1 922 700	1 826 263	1 818 686	1 760 289	-58 397
012	Charges de personnel	+ 1 000 233	1 096 620	1 229 860	1 314 420	+84 561
65	Autres charges de gestion courante	+ 387 505	456 169	449 545	542 368	+92 823
013	Remboursements pour CAE /maladie	- 44 266	31 296	8 553	11 396	+2 844
TOTAL		= 3 266 173	3 347 756	3 489 538	3 605 681	+116 143

(*) Calcul = chapitres 011+012+65-013

Evolution de l'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE (= budget principal et budgets annexes):

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-2020
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	4 978 138	4 718 435	5 005 352	5 355 884	+350 531
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	- 3 266 173	3 347 756	3 489 538	3 605 681	+116 143
Epargne de gestion (=EBF)	= 1 711 965	1 370 679	1 515 815	1 750 203	+234 388
Intérêts d'emprunt	- 253 835	272 067	252 146	210 793	-41 354
Produits - charges exceptionnelles	+ 136 945	432 045	29 427	-99 972	-129 399
Epargne brute (= CAF brute)	= 1 595 075	1 530 656	1 293 096	1 439 438	+146 342
Remboursement du capital des emprunts	- 802 974	902 467	1 007 364	997 400	-9 964
Epargne nette	= 792 101	628 190	285 731	442 038	+156 307

L'épargne et les résultats cumulés dégagés depuis 2017 ont permis un autofinancement des investissements engagés sur la période 2019-2020, qui s'achèveront en 2021, en limitant au maximum le recours à l'emprunt et en poursuivant le désendettement.

La Communauté de Communes devra néanmoins rester vigilante sur les dépenses de fonctionnement pour ne pas réduire trop cet autofinancement et poursuivre sa dynamique d'investissements, d'autant que l'évolution des recettes de fonctionnement reste incertaine, et notamment l'impact de la crise sanitaire sur les recettes fiscales économiques. Les investissements économiques effectués il y a peu devraient néanmoins contribuer à préserver en partie ces recettes fiscales mais pas avant 2022 car les entreprises industrielles bénéficient d'une exonération de 3 ans.

L'encours global de la dette est important (12.6 M€ au 31/12/2020, soit 658€/habitant), bien qu'en diminution depuis 2017.

La capacité de désendettement de la CdC (tous budgets confondus) reste néanmoins correcte (8,75 ans au 31/12/2020).

Les efforts réalisés depuis 4 ans seront poursuivis.

3.1. Perspectives 2021

La Communauté de Communes du Perche poursuit son évolution en 2021, dans le domaine de l'habitat tout d'abord, avec le lancement des opérations de réhabilitation des logements et des façades, dans les services aux familles ensuite, avec le développement d'activités en direction des adolescents, en matière de commerce enfin.

Les axes prioritaires d'intervention définis sur la période 2017-2020 seront poursuivis en 2021 :

- Poursuivre la montée en charge de de la Communauté de communes en matière de développement économique : gestion de l'intégralité des zones d'activité (dont Luigny) et de l'immobilier économique, promotion du tourisme, soutien au commerce,
- Développer l'action de la CdC en matière d'aménagement de l'espace et de politique de l'habitat : élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et d'un règlement local de publicité intercommunal, participation aux travaux d'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) portés par le Pôle d'Equilibre Territorial du Perche, actions dans le domaine du logement et de l'habitat,
- Poursuivre les efforts engagés au cours des années précédentes en matière de services à la population, avec un focus sur la santé (Maisons de santé de Nogent le Rotrou et d'Authon du Perche, centre ophtalmologique),
- Renforcer les interventions dans le domaine de l'eau et de l'environnement : poursuite du programme d'interconnexions en eau potable (St Bomer), organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), organisation des contrôles de bon fonctionnement de l'assainissement individuel.

Pour porter ce développement, la Communauté de Communes a mis en œuvre en 2016 trois outils, indispensables pour planifier son action, optimiser l'utilisation des ressources, mais également favoriser une meilleure organisation et solidarité territoriale :

- Un schéma de mutualisation des services (2016-2020),
- Un pacte financier et fiscal avec les communes membres,
- Un plan pluriannuel d'investissements sur la période 2018-2020.

Il est proposé de déployer un nouveau schéma de mutualisation sur la période 2021-2026, en renforçant davantage les mutualisations entre la Communauté de Communes et les Communes. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des services proposés, tout en garantissant un niveau et une qualité de service satisfaisants pour les habitants. Il s'agira également de préserver les marges de manœuvres financières des collectivités pour mener à bien les actions envisagées.

Sur le plan financier, la stratégie de la période 2018-2020 sera poursuivie en 2021 :

- Poursuivre la dynamique d'investissements engagés ;
- Maintenir l'épargne de gestion et l'autofinancement de la Communauté de Communes en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en réduisant l'endettement.

La crise sanitaire actuelle aura des conséquences sur l'économie locale (baisse de la valeur ajoutée des entreprises, risques pour la pérennité de certaines entreprises...). Elle aura indéniablement un impact sur les recettes fiscales économiques de la Communauté de Communes à compter de 2021 et surtout 2022, et dès lors sur son autofinancement. En effet et bien que les recettes fiscales ne soient pas connues à la date de ce rapport, la baisse de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est évaluée à environ 93 000€.

Dans ce contexte, il est cependant proposé de poursuivre une certaine dynamique d'investissements, bien qu'en retrait par rapport aux années précédentes, notamment dans les domaines économiques, de la santé, de la rénovation de l'habitat et des services à la population.

Il est également proposé de continuer la stratégie de désendettement lancée en 2017

La contraction de deux nouveaux emprunts est envisagée en 2021, pour un montant total de 450 000€ :

- 150 000 € pour l'acquisition du bâtiment industriel situé avenue de la Messesselle, à Nogent le Rotrou (emprunt déjà engagé en 2020, conclu en janvier 2021) ;
- 300 000€ pour le projet de climatisation de la maison de santé de Nogent le Rotrou.

Ces nouveaux emprunts n'empêcheront pas la poursuite du désendettement de la Communauté de Communes en 2021, à hauteur de 634 161 €, dans la mesure où le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 1 084 161€ en 2021 (tous budgets confondus).

3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2021

Les dépenses de fonctionnement vont globalement progresser en 2021. Il est notamment prévu :

- Un accroissement des charges à caractère général :
 - o Augmentation du versement à l'office du tourisme et du commerce avec l'extension des missions,
 - o Prestations techniques dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat (+22 000€),
 - o Extension des prestations sur l'aire d'accueil des gens du voyage (+15 000€),
 - o Travaux de grosse maintenance sur les zones d'activité (bassins de rétention et d'incendie sur la plupart des ZA, maintenance de voirie sur la ZI de la Messesselle),
 - o Frais de maintenance indispensables sur le bâtiment 'Messesselle'.
- Une augmentation des charges de personnel liées à l'animation de l'opération d'amélioration de l'habitat et à la création de l'espace ados
- Une augmentation des dotations d'amortissements (+75 600 €),
- Une diminution des charges d'intérêt d'emprunt (-30 502€),

Plusieurs dépenses à caractère exceptionnel sont également prévues, qui n'ont pas vocation à perdurer au-delà de 2021 ;

- La réalisation d'une étude de dangers, nécessaire à la régularisation des ouvrages de protection contre les inondations situés sur Arcisses et Nogent le Rotrou (estimé à 48 000€)
- La prolongation du fonds de soutiens exceptionnels pour les entreprises lié à la crise sanitaire,

En particulier, en matière de ressources humaines, les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Recrutement d'un chargé de mission habitat à compter du 15 mars 2021 pour animer l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour une durée de 5 ans.
- Recrutement d'un animateur ados à temps plein, à compter de janvier 2021, pour animer l'espace ados pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et en soirée en période scolaire. Des animateurs saisonniers dédiés à ce service devront également être recrutés pendant les vacances scolaires pour compléter les effectifs.

Les recettes réelles de fonctionnement vont globalement baisser en 2021, du fait de la baisse attendue de fiscalité et sur les dotations. Cette diminution est cependant atténuée par l'arrivée de nouvelles recettes (loyers sur les bâtiments et subventions). Il est en particulier prévu :

- Une diminution des recettes fiscales estimée à environ 100 000€, notamment de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises),
- Une diminution des dotations d'environ 45 000€ (dotation d'intercommunalité et de compensation),
- Une augmentation des subventions de fonctionnement (aides de l'ANAH et de la Banque des Territoires pour l'animation de l'OPAH et le recrutement d'un manager du commerce,) : +55 000€,
- Une augmentation des revenus des immeubles : loyers sur la maison de santé d'Authon du Perche, le centre ophtalmologique et le bâtiment 'Messesselle' : +22 500€

Comme pour les dépenses, des recettes exceptionnelles sont attendues en 2021 :

- Cession d'un terrain sur la ZA de l'Aunay à Nogent le Rotrou (échanges de terrains avec le BASEL et l'entreprise Pigeon TP), à hauteur de 196 000€,
- Aide de l'Etat pour l'étude de dangers (+24 000€)

3.3. Investissements projetés en 2021

Les principaux investissements prévus en 2021 sont :

Développement économique	<ul style="list-style-type: none">- Poursuite du déploiement du très haut débit (THD),- Prise de participation dans la société d'économie mixte régionale Territoires Développement pour l'extension de l'entreprise Eurowipes- Acquisition d'un bâtiment industriel sur la ZA de la Messesselle, à Nogent et études de positionnement- Subventions aux entreprises : Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier- Fonds de concours à la Mairie de Nogent le Rotrou pour l'aménagement d'un giratoire sur la rocade de Nogent le Rotrou- Fonds de concours aux communes suite à la dissolution du syndicat du PAPE- Finalisation du parking sur la zone d'activité de l'Aunay à Nogent le Rotrou- Aménagement d'espaces de parking sur la zone d'activité de Luigny- Travaux de rénovation de toiture sur le bâtiment Vallegrain
--------------------------	---

	- Travaux de voirie sur la zone d'activité du Val d'Huisne
Santé	- Finalisation des aménagements de la Maison de Santé d'Authon-du-Perche et du centre ophtalmologique - Réalisation d'aménagements pour réduire la chaleur estivale à la Maison de santé de Nogent le Rotrou
Eau potable et environnement	- Finalisation de l'interconnexion d'eau potable de Saint Bomer avec Soizé (commune nouvelle d'Authon-du-P) - Lancement de l'étude de dangers pour les ouvrages de protection contre les inondations de Nogent-Arcisses
Urbanisme et habitat	- Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), - OPAH-RU (rénovation d l'habitat) : lancement de l'opération sur Nogent et Authon - Lancement d'une opération façades ciblée
Services aux familles	- Achat de 2 cars scolaires
Fonctionnement des services de la CdC	- Equipements et travaux divers

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

• **Poursuite du déploiement du très haut débit (THD) :**

Une seconde convention a été signée en 2017 avec Eure-et-Loir Numérique pour couvrir le déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020. Dans celle-ci, il est prévu un versement de 1.594 M€ par la CdC qui comprend les 1.553M€ de la convention initiale auxquels s'ajoute une plus-value de 41 000€ sur le bilan de la 1^{ère} phase (2013-2016).

Le paiement sera étalé sur 33 ans sous forme de subventions en annuités payées par la CdC au syndicat :

- Une subvention annuelle d'investissement qui permettra à Eure-et-Loir Numérique de payer le capital de l'emprunt contracté pour financer cette opération. Celle-ci est estimée à 56 150 € à compter de 2020 et les années suivantes.
- Une subvention en fonctionnement pour le paiement des intérêts, estimée à 22 650€ en 2021. Elle baisse d'environ 1 000€/an.

• **Prise de participation dans la société d'économie mixte régionale Territoires Développement pour l'extension de l'entreprise Eurowipes**

L'entreprise industrielle Eurowipes, située sur la ZA de l'Aunay, à Nogent le Rotrou, poursuit son développement (140 emplois aujourd'hui). Pour ce faire une extension d'environ 10 000m² est nécessaire. Un portage du projet par la Société d'Economie Mixte Régionale a été lancé en 2020, avec l'appui de la CdC. Pour soutenir ce projet, la CdC est invitée à prendre des participations au capital de la SEM, à hauteur de 423 000€. Cette opération sera réalisée en 2 temps : 211 500 € en 2021, 211 500 € en 2022.

• **Acquisition d'un bâtiment industriel sur la ZA de la Messesselle, à Nogent et études de positionnement**

Situé en zone urbaine, à proximité de la gare, dans la zone industrielle de la Messesselle, zone d'activité la plus ancienne gérée par la Communauté de Communes, le bien est composé de 2 bâtiments de 1715 m² et 5437 m², sur un terrain de 25 754 m². Il est vendu 150 000 €/TTC. Idéalement situé pour permettre la création d'un site économique à vocation intercommunale, à même de soutenir la création et le développement des TPE sur le territoire, ce bien pourrait accueillir un espace de type ateliers-relais et/ou pépinière d'entreprises et permettre à la Communauté de Communes de débiter la requalification de cette zone industrielle qui comporte plusieurs friches à proximité immédiate du site. Les enjeux de requalification urbaine sont importants sur ce secteur.

L'acquisition de ce bien va être conclue début 2021 et figure dans les restes à réaliser 2020, de même que l'emprunt de 150 000€ contracté pour la financer. Des travaux de mise à niveau du bâtiment sont également prévus afin de pouvoir le louer partiellement (estimés à 50 000€). Une étude de positionnement et de faisabilité va être conduite en 2021 (20 000€).

• **Subventions aux entreprises : Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier**

Deux dispositifs d'aide à l'investissement sont proposés par la CC Perche aux petites entreprises du territoire, avec l'appui du Pôle Territorial du Perche (animation et montage des dossiers). Il est proposé une enveloppe de 60 000€ pour les 2 dispositifs en 2021.

• **Fonds de concours à la Mairie de Nogent le Rotrou pour l'aménagement d'un giratoire sur la rocade de Nogent**

Afin de désengorger le secteur urbain de Nogent le Rotrou des flux de poids lourds, et en particulier des véhicules desservant les entreprises BBRAUN, AXEREA et VALLEGRAIN, le Conseil Départemental a aménagé un giratoire sur la rocade de Nogent le Rotrou. Ce dernier demande une participation de 20% à la ville. Dans la mesure où le projet est en lien étroit avec l'activité économique, la Communauté de Communes s'est proposée en 2019 de verser un fonds de concours à la Mairie, à hauteur de

10% du projet, soit un montant estimé à 160 000€. Un 1^{er} versement de 80 000€ a été effectué en 2020. Une 2nde somme identique est prévue en 2021.

- **Fonds de concours aux communes suite à la dissolution du syndicat du PAPE**

Afin de compenser les communes qui ont été à l'origine de ce syndicat et qui ont contribué financièrement à celui-ci, le Conseil Communautaire du 19/09/2019 a décidé de constituer des fonds de concours pour ces communes, comme suit :

Communes	Enveloppe globale du fonds de concours	Montants attribués en 2020	Enveloppe disponible
Argenvilliers	30 782	3 787.21	29 994.79
Authon-du-Perche	86 045	40 186.83	45 858.17
Beaumont les Autels	45 759	38 198.57	7 560.43
Béthonvilliers	12 352	1 684.53	10 667.47
Les Etilleux	15 008		15 008.00
Miermaigne	23 585		23 585.00
Saint Bomer	12 187		12 187.00
TOTAL	265 719	83 857.14	141 860.86

Le fonds de concours est mis en place pour une durée de 3 ans. Il sera versé dans le cadre de projets d'investissements effectués par les communes bénéficiaires (travaux, voirie, équipements, etc.).

Une enveloppe de 70 000€ est prévue au budget 2021 pour alimenter ce fonds.

- **Finalisation de l'aménagement du parking sur la zone d'activité de l'Aunay à Nogent le Rotrou**

L'activité de l'entreprise Marie Laure Promo Action est en développement sur le site nogentais. Pour porter celui-ci, un bail commercial a été conclu avec l'entreprise sur le bâtiment dit Blueweb, situé également sur la ZA de l'Aunay. Parallèlement et pour répondre aux problèmes de stationnement des employés, il a été convenu en 2019 avec l'entreprise l'aménagement d'un parking de 100 places sur le site du bâtiment principal (coût estimé à 120 000€/HT). Les travaux seront autofinancés. Ils ont débuté fin 2020 et se poursuivront début 2021.

- **Aménagement d'espaces de parking sur la zone d'activité de Luigny**

Pour des raisons de sécurité, l'entreprise CMS High Tech, implantée sur la zone d'activité de Luigny, ne peut accueillir sur son site qu'un nombre limité de véhicules. Ceux-ci doivent être stationnés à l'extérieur. Dès lors et afin de garantir l'entière sécurité du site, il est proposé de créer des espaces de stationnement sur la ZA de Luigny, à proximité de l'entreprise. L'investissement est estimé à environ 50 000€.

- **Travaux de rénovation de toiture sur le bâtiment Vallegrain**

Des travaux de rénovation de toiture doivent être réalisés rapidement sur le site, sur des secteurs qui n'avaient pas été rénovés en 2018. L'investissement est estimé à 60 000€ pour une surface de 1500 m².

- **Travaux de voirie sur la zone d'activité du Val d'Huisne**

La réfection d'une voirie d'accès est envisagée sur la zone d'activité du Val d'Huisne, à Nogent le Rotrou, pour un montant de 10 000€.

SANTE

- **Finalisation des aménagements de la Maison de Santé d'Authon-du-Perche et du centre ophtalmologique**

Des restes à réaliser 2020 seront mandatés en 2021, à hauteur de 97 697 € pour la Maison de santé d'Authon du Perche et 155 163 € pour le centre ophtalmologique.

- **Réalisation d'aménagements pour réduire la chaleur estivale à la Maison de santé de Nogent le Rotrou**

Pour éviter la chaleur excessive sur le site en été et vu la fragilité de certains usagers, il est proposé d'installer une climatisation au sein de la Maison de santé de Nogent le Rotrou.

L'investissement est estimé à 300 000€.

EAU POTABLE ET ENVIRONNEMENT

- **Finalisation de l'interconnexion d'eau potable de Saint Bomer avec Soizé (commune nouvelle d'Authon-du-P)**

L'interconnexion en eau potable entre les 2 communes sera finalisée en 2021.

Le coût global du projet s'élève à 431 533 €. 290 500 € de subventions ont été obtenues (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Départemental). Les dépenses à mandater en 2021 s'élèvent à 57 358 €.

- **Lancement de l'étude de dangers pour les ouvrages de protection contre les inondations de Nogent-Arcisses**

Pour tenir compte d'une évolution réglementaire, une étude de dangers doit être lancée en 2020 sur les ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations situés sur Nogent le Rotrou et Arcisses. Celle-ci permettra aux élus de valider un niveau de protection maximal. Une aide de l'Etat est possible à hauteur de 50% au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Le projet est évalué à 48 000€/HT, subventionnable à hauteur de 24 000€.

De plus, divers travaux sont envisagés sur les ouvrages de lutte contre les inondations pour un montant global estimé à 50 000€/TTC.

URBANISME ET HABITAT

- **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

La Communauté de Communes a prescrit début 2018 l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document est élaboré sur 4 à 5 ans. Le budget global s'élève à 262 185 €/HT.

Il comprend 3 études thématiques réalisées en 2018 et 2019 : étude habitat-logement (Urbanis/U2E : 22 400 €/HT), état initial de l'environnement et évaluation environnementale (Parc Naturel du Perche : 14 500 €/HT), diagnostic agricole (Chambre d'Agriculture : 22 560 €/HT).

De plus, le cabinet Futur Proche a été sélectionné en 2019 pour accompagner la Communauté de Communes tout au long de la mise en œuvre du PLUI (diagnostic global, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage et règlement, concertation avec les habitants...). Il réalisera également le futur règlement intercommunal de publicité. Ces prestations s'élèvent à 202 725 €/HT.

Des subventions à hauteur de 88 512 € ont été obtenues pour ces études.

Les dépenses prévues en 2021 s'élèvent à 130 000€, dont 17 613 € de restes à réaliser 2020.

- **OPAH-RU : Lancement de l'opération sur Nogent et Authon**

Afin de tendre vers une offre plus attractive de l'habitat dans les centres-villes de Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche et déployer des actions de réhabilitation des logements, une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat- Renouvellement urbain (OPAH-RU) a été menée en 2020.

L'opération sera lancée en 2021. Une enveloppe de 550 000 € est programmée sur les 5 ans de l'opérations dans le cadre de l'autorisation de programme n°2101, déclinée à raison de 110 000€ par an. Cette enveloppe sera versée sous forme de subvention de la CdC aux particuliers dans le cadre de leurs travaux et en abondement des autres aides (ANAH, Action logement...).

- **Opération façades**

Parallèlement à ce programme, une opération « façades » est lancée sur les 2 communes. Une enveloppe de 300 000€ est prévue sur 5 ans dans le cadre de ce dispositif, dont 60 000 € en 2020 (autorisation de programme n°2102 - subventions d'investissements à des privés).

SERVICES AUX FAMILLES

- **Achat de 2 cars scolaires**

Un nouveau car scolaire a été commandé en janvier 2020 et devrait être livré en 2021. Cet achat s'élève à 92 300 €/HT et devrait bénéficier d'une aide à hauteur de 36 900 € de la Région.

La Communauté de Communes a également validé l'acquisition d'un car d'occasion pour 25 000€.

Ces deux investissements sont intégralement financés par les amortissements réalisés sur les précédents achats.

ANNEXE 1 : PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le profil d'extinction de la dette (au 01/01/2021) est le suivant, tous budgets confondus :

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dettes/ hab	Variation capital amorti / N-1	Variation intérêts / N-1
2018	14 162 855,34	902 465,90	282 031,26	1 184 497,16	740,23	100 409,19	24 420,59
2019	13 729 692,30	1 006 464,28	261 038,06	1 267 502,34	717,59	103 998,38	-20 993,20
2020	13 085 228,31	997 678,10	222 609,88	1 220 287,98	683,91	-8 786,17	-38 428,19
2021	12 597 550,21	1 084 160,94	192 108,33	1 276 269,27	658,42	86 482,84	-30 501,54
2022	11 663 389,27	1 089 614,30	170 291,13	1 259 905,43	609,60	5 453,36	-21 817,20
2023	10 573 774,97	1 083 807,37	149 454,25	1 233 261,62	552,65	-5 806,93	-20 836,89
2024	9 489 967,60	1 042 063,57	130 243,57	1 172 307,15	496,00	-41 743,80	-19 210,68
2025	8 447 904,02	1 033 144,42	111 994,40	1 145 138,82	441,54	-8 919,16	-18 249,17
2026	7 414 759,61	871 072,32	94 906,23	965 978,55	387,54	-162 072,09	-17 088,17
2027	6 537 596,55	894 675,16	81 272,99	975 948,15	341,69	23 602,84	-13 633,24
2028	5 642 921,39	813 275,29	67 529,12	880 804,40	294,93	-81 399,88	-13 743,87
2029	4 829 646,10	775 241,47	56 565,11	831 806,58	252,42	-38 033,81	-10 964,01
2030	4 054 404,63	769 491,90	46 099,28	815 591,18	211,91	-5 749,57	-10 465,83
2031	3 284 912,73	545 636,85	37 550,59	583 187,44	171,69	-223 855,05	-8 548,69
2032	2 739 275,87	553 209,23	30 361,57	583 570,80	143,17	7 572,38	-7 189,02
2033	2 186 066,64	531 682,02	23 009,97	554 691,99	114,26	-21 527,21	-7 351,60
2034	1 654 384,33	419 952,62	15 956,46	435 909,08	86,47	-111 729,40	-7 053,51
2035	1 234 431,70	308 520,28	12 452,07	320 972,35	64,52	-111 432,34	-3 504,39
2036	925 911,42	301 671,06	9 886,72	311 557,78	48,39	-6 849,22	-2 565,35
2037	624 375,13	243 085,91	7 420,84	250 506,75	32,63	-58 585,15	-2 465,88
2038	381 092,91	45 621,87	5 709,07	51 330,94	19,92	-197 464,04	-1 711,77
2039	335 471,04	45 810,64	5 032,07	50 842,71	17,53	188,77	-677,00
2040	289 660,39	46 497,80	4 344,91	50 842,71	15,14	687,16	-687,16
2041	243 162,59	47 195,27	3 647,44	50 842,71	12,71	697,47	-697,47
2042	195 967,32	47 903,20	2 939,51	50 842,71	10,24	707,93	-707,93
2043	148 064,12	48 621,75	2 220,96	50 842,71	7,74	718,55	-718,55
2044	99 442,37	49 351,07	1 491,64	50 842,71	5,20	729,33	-729,33
2045	50 091,30	50 091,34	751,37	50 842,71	2,62	740,27	-740,27
2046	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 091,34	-751,37

(*) Population (Insee 2017) : 19 133 habitants

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS au 01/01/2021

Budget principal									
	Objet	Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/21
1	Gymnase Authon	419 131	Caisse des dépôts	11/01/12	01/02/13	180	2028	fixe	230 047.68
2	Interconnexion SIE	168 342	Caisse des dépôts	11/01/12	01/02/13	120	2023	fixe	39 604.30
3	Interconnexion Nogent 3	49 320	Crédit Mutuel	04/11/13	31/01/14	120	2024	fixe	14 796.00
4	Bâtiment Pôle enfance Nogent	1 213 420	Caisse des dépôts	27/02/14	01/04/16	360	2045	Taux variable (livret A)	1 053 441.15
5	Bâtiment Pôle enfance Nogent	398 000	Caisse d'Epargne	31/03/14	05/09/14	180	2029	fixe	246 570.43
6	Interconnexion Souancé	130 000	Caisse d'Epargne	21/03/16	22/07/16	240	2036	fixe	104 742.81
7	Interconnexion Souancé (avance)	150 104	Agence de l'Eau	26/11/15	30/04/18	180	2032	0%	122 284.78
8	Maison de santé Nogent	1 000 000	Caisse des dépôts	31/05/16	30/05/17	240	2036	0%	800 000.00
9	Achat d'un bâtiment administratif	120 000	Caisse d'Epargne	18/10/18	15/11/19	120	2028	Taux variable (Euribor)	96 000.00
10	Prêt syndicat Flônerie (bassin rétention Margon)	300 000	Crédit Agricole	11/04/07	16/07/07	180	2022	fixe	39 021.72
11	Prêt syndicat Flônerie (bassin rétention Margon)	800 000	DEXIA /SFIL	28/07/03	01/01/04	240	2023	fixe	163 224.23
12	Interconnexion St Bomer- Soizé	110 000	La Banque postale	19/06/20	01/12/20	180	2035	Fixe	108 166.67
13	Centre ophtalmologique Nogent	400 000	Banque Populaire Val de F	27/10/20	15/02/21	144	2032	Fixe	400 000.00
Budget annexe des transports scolaires									
1	Achat car Nogent BT584HH5	102 900	Crédit Agricole	07/10/11	07/01/12	120	2022	fixe	11 784.24
2	Achat car CX407Z7	58 000	Caisse d'Epargne	26/07/13	05/03/14	120	2024	fixe	19 104.15
Budget annexe des zones d'activité									
1	Aménagement ZA Nogent le R. (refinancement)	2 504 311	SFIL	26/04/19	01/08/19	180	01/05/34	Fixe	2 318 380.37
2	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	400 000	Crédit Mutuel	06/12/12	28/02/13	180	30/11/27	Fixe	216 508.92
3	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	130 000	Caisse d'Epargne	19/06/13	05/10/13	180	05/07/28	Fixe	75 562.31
4	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	123 000	Caisse d'Epargne	27/11/15	14/03/16	120	14/12/25	Fixe	63 883.04
Budget annexe de l'immobilier économique									
1	Bâtiment Blue Web	2 400 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	06/04/10	15/03/11	240	15/03/30	Taux variable (Euribor)	1 544 095.00
2	Bâtiment Blue Web	1 900 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	09/11/10	15/03/11	180	15/12/25	Taux variable (Euribor)	746 433.24
3	Travaux	400 000	Crédit Mutuel	22/12/10	30/06/11	240	30/06/30	Fixe	230 016.40
4	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	82 330.17
5	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	82 330.17
6	Consolidation prêt relais	500 000	Crédit Mutuel	17/06/13	31/08/13	144	31/05/25	Fixe	213 057.93
7	Amélioration éclairage usine MLPLV	250 000	Crédit Mutuel	03/07/13	30/06/14	180	30/06/28	Fixe	149 295.58
8	Travaux	250 000	Caisse d'Epargne	23/04/15	27/07/15	180	27/04/30	Fixe	166 681.10
9	Achat bâtiment AIM	120 000	Caisse des dépôts	22/07/16	21/08/17	240	21/08/36	Fixe	99 210.36
10	Réhabilitation des anciens abattoirs	2 050 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/05/17	240	04/02/37	Fixe	1 772 549.28
11	Réhabilitation des anciens abattoirs	1 600 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/02/18	240	04/11/37	Taux variable (livret A)	1 388 428.18